



Le 22 mai 2018

L'heure est à la MOBILISATION GÉNÉRALE !

Alors qu'est engagée une tentative d'ampleur inédite de casse de la Fonction publique, les conditions sont aujourd'hui réunies pour une mobilisation des personnels de nature à faire reculer le pouvoir. **Avec toutes leurs organisations syndicales**, les agents de la Fonction publique font massivement entendre leur refus de la mise à mal des missions publiques, de la dégradation des conditions de travail, du gel des salaires.

C'est pourquoi la CGT appelle à faire vivre pleinement l'appel des neuf organisations syndicales de la Fonction publique pour construire **une grève massive le 22 mai**, encore plus forte que celle du 22 mars ! C'est la condition nécessaire pour que soient entendues ces revendications.

Face aux attaques incessantes du gouvernement, les mouvements sociaux se multiplient dans de nombreux secteurs. La convergence de ces luttes, construite au niveau interprofessionnel, est un outil supplémentaire pour faire reculer le gouvernement. **La meilleure contribution que nous puissions apporter de ce point de vue, avec les cheminots et les étudiants en particulier, c'est de faire grandir la mobilisation dans la Fonction publique.**

A l'Université de Lille,

un barbecue militant en soutien aux grévistes, mais aussi pour discuter et échanger, est organisé **Cité Scientifique, de 11h30 à 13h30, devant la MdE.**

A Lille,

une manifestation régionale est organisée, **14h30 Porte de Paris**

Oui, la lutte paie !

- Le gouvernement vient d'officialiser le recul de Macron sur sa volonté de supprimer la valeur unique du point d'indice de la Fonction publique ;
- Les luttes locales et la mobilisation du 10 octobre 2017 ont contraint Macron à ne pas appliquer immédiatement la suppression de 160 000 postes de fonctionnaires...
- A l'Université de Lille, la lutte et la négociation ont permis d'arracher 5 jours de congés supplémentaires et la fin de la pointeuse obligatoire (à partir du 1er septembre 2018 pour tous les agents).
- La grève des fonctionnaires allemands démontre que gagner des augmentations salariales générales fortes (7,5 % !) est possible

La grève, pourquoi faire ?

La grève est l'un des outils les plus efficaces qu'ont les travailleurs pour ne pas subir l'arbitraire de l'employeur, privé ou public. C'est un droit constitutionnel (*art. 7 du préambule de 1946*), arraché de haute lutte. Il consiste à ne pas faire le travail, en arrêtant la production, le service, l'enseignement, la maintenance, les actes administratifs, ... Dans nos établissements, trop souvent, l'employeur public abuse de l'ambiguïté et laisse l'agent rattraper le travail qu'il n'a pas fait le jour de grève. C'est inique !! L'employeur doit préciser aux agents qu'il prélève d'un trentième indivisible de leur traitement mensuel, quel service ne sera pas réalisé. De plus, le principe de l'égalité de traitement l'oblige à traiter chaque travailleur, quelque soit sa catégorie, de la même façon. L'employeur doit donc présenter la procédure de prélèvement des jours de grève qu'il compte appliquer. Enfin, la déclaration individuelle est illégale dans l'ESR (seuls les services publics touchés par le service minimum comme les écoles primaires ou certains transports sont concernés par la déclaration préliminaire). Ça n'est donc pas aux agents de se déclarer grévistes, mais à l'autorité qui a la délégation de pouvoir de constater l'absence de l'agent.

« Une journée de grève, ça ne suffit pas ! »

C'est certain ! C'est tous les jours qu'il faut mener l'action afin de défendre nos intérêts de travailleurs. La CGT est un outil indispensable au quotidien, pour informer, conseiller, accompagner les collègues afin de faire respecter nos droits, en conquérir de nouveaux, et faire reculer les pratiques managériales d'un employeur isolé dans sa bulle rue Paul Duez.

Alors, pourquoi pas vous ?

Rejoignez la CGT - Université de Lille !

Bulletin d'adhésion

NOM

Prénom

email

Tel.

Service

Statut

Adresse

À retourner à : CGT - Université de Lille, bât. P7, Cité Scientifique
Université de Lille, 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex (cgt@univ-lille.fr)